Procès verbal de visite de la cure de Jullié.

Depuis l'épisode consacré à la construction de la cure, nous savons qu'elle a été bâtie en 1726, pourtant, le 25 mai 1747 Nicolas Basset le nouveau curé de Jullié nommé le 29 juin 1746 nous révèle que la cure est en si mauvais état qu'elle est presque inhabitable. On a peine à le croire ! En effet, comment un bâtiment de vingt et un an peut-il après un si court délai devenir à ce point impropre à sa destination première ? Toutefois, fort de ce qu'il estime être son bon droit, le curé prend le parti de présenter une requête à l'Intendant de la province pour lui permettre de faire faire la visite de la maison curiale afin d'en constater l'état de délabrement et les réparations qui sont à y faire.

Entendons-nous bien, une telle démarche n'est pas insignifiante. En déclenchant une telle procédure, le curé met les Julliatons face à leurs responsabilités et les oblige à répondre à cette sollicitation. Le curé ne manque pas de suivre scrupuleusement toutes les étapes du processus qu'il a entrepris pour qu'il ne lui soit opposé aucun vice de forme. En gros, il compte bien arrivé à ses fins qui consistent à faire remettre en état sa maison curiale ! L'Intendant a apposé son ordonnance au bas de la requête le dix sept du mois de mai enjoignant le notaire Perrachon d'organiser la visite en présence des consuls en charge de la paroisse cette année et de six des principaux habitants.

Fort de cette ordonnance, dans un second temps, le curé fait part à ses paroissiens de la procédure engagée à l'issue de la messe du 23 mai par exploit de Bonnetain, huissier de Jullié avec la sommation pour les consuls de se trouver le 25 mai devant la cure avec un expert de leur choix pour vaquer à la visite en leur apprenant qu'il a choisi pour sa part Benoît Voluet, charpentier et maçon de Juliénas.

Tout est dit, les consuls et habitants de Jullié n'ont plus qu'à s'incliner. En conséquence, ils se présentent à la convocation et attestent qu'ils consentent à la visite. Y est convoquée la plus saine partie des habitants, ceux dont la réussite sociale n'est plus à prouver, qui savent lire, écrire et qui comptent bien ne pas se laisser dire leur fait par ce curé nouvellement en charge des ouailles de Jullié ! Face à un tel déploiement de procédures et pour que rien ne puisse leur nuire ou leur préjudicier à cet égard, ils demandent au notaire de prendre acte de leurs protestations et réserves au sujet de l'inexécution du devis lors de la construction de la maison presbytérale par ceux qui en avaient le prix fait[1] comme ils lui demandent de prendre acte du manque d'entretien apporté au logement par les héritiers

1 Ceux qui ont signé le devis et exécuté le chantier

du défunt Charles Pompon ci devant curé de Jullié. Après cette observation, ils agréent l'expert désigné par le curé et nomment le leur en la personne de Jean Janin charpentier de Pruzilly.
Le notaire donne acte aux parties de leurs remontrances et reçoit le serment des deux experts qui, la main levée comme requis en la circonstance, ont promis de bien et fidèlement vaquer à la visite du bâtiment. Sur quoi, l'homme de loi ordonne que soit procédé à la visite sur le champ en sa présence.
Nous voici sur le point d'entrer en compagnie de cet aréopage dans le domicile d'un curé de la fin de la première moitié du XVIIIè pour faire l'inventaire du bâti et du couvert.
Les mots trahissent le climat de tension qui règne alors. Rien n'est dit sur les épisodes qui ont précédé cet événement. On peut penser que le curé, avant d'en arriver à ces extrêmes, ait fait des observations au sujet de sa cure dès son arrivée à Jullié et que les Juliatons ont laissé pourrir la situation, pensant que le temps allait faire son œuvre et que le curé allait s'acclimater à ce logement somme toute assez récent !
Les voilà qui entrent tous les huit dans la cuisine où les experts commencent leur tâche. La pièce est en assez bon état si ce n'est qu'il faut mettre une croisée sur la fenêtre tournée au matin et deux ventaux[2] par le dehors avec leurs fermantes[3]. La fenêtre du côté de soir est bonne ainsi que les ventaux. Elles mesurent[4] six pieds de haut et quatre pieds trois pouces de large, le potager[5] de la cuisine est presque tout démoli, il convient de le refaire.
La salle qui joint la cuisine du côté de midi, sera en bon état après y avoir posé des encluseaux[6] sur le plancher qui n'est que de sapin et construit à la bâtarde. Le linteau de pierre de la cheminée est fendu par le milieu mais peut cependant servir.
Montés à l'étage par un bel escalier de pierre, les voilà dans une chambre au dessus de la cuisine qui a été réparée et raccommodée par le curé depuis qu'il est en possession de la cure ainsi qu'il la déclaré. Les murs de la pièce ont été blanchis ainsi que le plancher et il a fait posé une croisée à la fenêtre du côté de soir qui a été vitrée et recalée. Réparations qu'il compte bien se faire rembourser après en avoir fait la demande à l'Intendant. Il manque à cette fenêtre les deux ventaux de dehors qu'il est indispensable de refaire. Comme dans la salle du bas, le linteau de pierre de la cheminée

2 Volets
3 On peut penser aux gonds, ferrures et crémones qui tiennent les volets
4 Soit 2 m de haut par 1,40 m de large, ce qui met la valeur du pied à 33,3 cm
5 Foyer à braise utilisé pour cuisiner en été lorsque la cheminée n'est pas éclairée
6 Pièces de bois destinées à boucher un vide entre deux lattes ou deux chevrons

est fendu mais peut encore servir. A l'entrée de la chambre, la fenêtre est de six pieds de hauteur comme celles du bas, elle donne sur la galerie ou une espèce de vestibule où il n'y a ni croisée ni ventaux par le dehors. Le plancher du vestibule est en très mauvais état, pour le réparer il faut au moins une demi douzaine d'ais[7] de sapin.
Dans la chambre qui joint le vestibule du côté de midi il n'y a aucune croisée à la fenêtre de six pieds de hauteur prenant son jour sur le coucher du soleil, les ventaux de dehors sont bons. Le plancher de sapin laisse passer le jour, pour le rejoindre il faut une demi douzaine d'ais.
Dans le grenier qui fait toute la surface du bâtiment les experts remarque le mortier que le curé a fait mettre pour boucher les fentes du plafond de sa chambre, il conviennent de prévoir une douzaine d'ais pour remailler ces fentes.
Après examen du couvert du corps de logis il a été rapporté qu'il manque quatre chevrons de quinze pieds de long et sur la croupe du bâtiment du côté de bise, deux autres chevrons manquent l'un de treize pieds, l'autre de quatre. Le couvert et celui de l'écurie doivent être refaits à taille ouverte et nécessiteront quinze cent tuiles, deux douzaines de lattes et un tonneau de chaux.
Dans la cave du côté de matin les murs du puits qui est posé sans chapiteaux ne sont qu'à trois pieds du rez de chaussée, il faudrait y faire un couvert.
Dans la cour du côté de soir, à l'entrée du vestibule il convient d'y mettre deux ou trois marches de pierre de taille au lieu d'une seule pierre brute qui y est posée.
L'écurie est en bon état à l'exception de la crèche et du râtelier qu'il faut refaire à neuf et du couvert qu'il faut reprendre comme il a été dit plus haut.
Le couvert des communs du côté de bise doit être recouvert à taille ouverte il y manque quatre chevrons de quinze pieds de long, deux bottes de pannes de cinq pieds et une demi douzaine de lattes.
La maçonnerie d'ensemble est assez bonne exceptés les murs de la cour dont il faut refaire les chapiteaux à huit pouces de hauteur et y mettre des tuiles, la cave est en bon état si ce n'est qu'il manque des marchons.
Voilà toutes les réparations urgentes que les experts ont jugé à propos de faire dans la cure. Ils demandent acte au notaire d'avoir vaqué à la visite en leur honneur et conscience que celui-ci leur a octroyé dont et du tout il a dressé le présent procès verbal pour servir et valoir ainsi qu'il appartiendra.
Tous les habitants présents à la visite ont signé ainsi que le curé et le

7 longue planche

notaire. Seul, Voluet le charpentier de Juliénas n'a pas signé pour ne savoir écrire ainsi qu'il l'a déclaré quoi que de ce enquis et sommé suivant l'ordonnance.

Dessin de l'église avant 1852

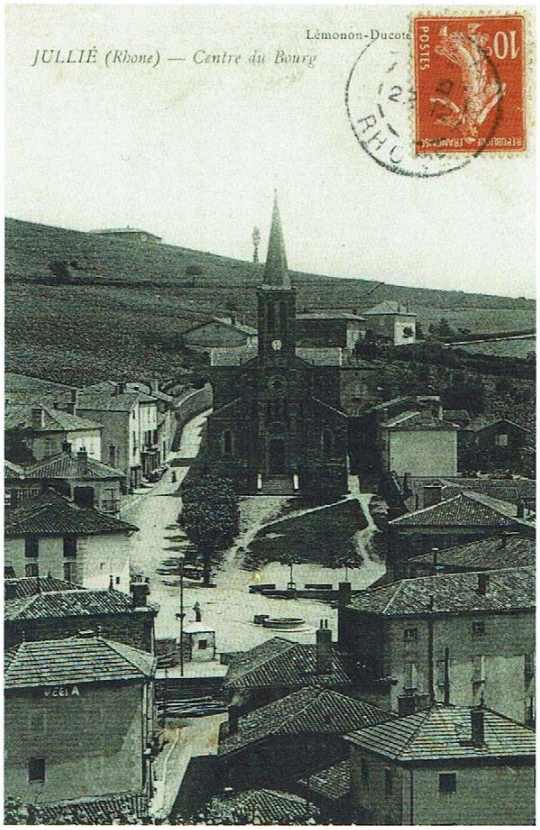

Eglise dans les années 1917-1920

32

Mémoires de Jullié

Dessin de la place de Jullié où l'on aperçoit la cure à droite du clocher

Cette habitation est de conception saine avec des cheminées dans la salle à manger, la cuisine et les chambres. Les pièces sont hautes de plafond et bien éclairées. Les pierres de taille des encadrements de portes et de fenêtres sont marquées du sceau de tailleurs de pierres sans doute compagnons du devoir. Les marches de pierre de l'escalier qui mène à l'étage reposent sur une arche adroitement maçonnée du plus bel effet. Mais à l'évidence, si la maçonnerie est de belle facture, la charpente et les menuiseries laissent grandement à désirer. En un peu plus de vingt ans, les choses ne peuvent se dégrader de la sorte. On a construit à l'économie, c'est le moins que l'on puisse dire. Les planchers ont été exécutés avec du bois vert qui en séchant a laissé béants de longs interstices laissant passer l'air et rendant inopérant tout chauffage. Les chevrons de la charpente sont en nombre insuffisant pour soutenir correctement la charge des tuiles qui se sont décalées jusqu'à provoquer des gouttières justifiant la remise en état du couvert à taille ouverte. On comprend mal comment une seule pierre brute pouvait être opérante quand pour la remplacer il a fallu quatre marches. Les consuls de Jullié signifient toutes ces malfaçons pour s'en dédouaner quand ils demandent au notaire de prendre acte de leur remarque quant à l'inexécution du devis fait lors de la construction. Le devis en question a sans doute été passé devant notaire comme cela s'est fait pour les cloches de l'église[8], rappelez-vous, mais je n' ai retrouvé aucune trace qui aurait pu nous donner le prix fait de ce bâtiment. Toujours est-il que pour cet état des lieux, le notaire a touché six livres, les experts chacun la moitié quant au contrôle il a rapporté douze sols dans les caisses de l’État !

Cet édifice est aujourd'hui un bâtiment communal, il n'a subi aucune transformation majeure depuis sa construction. L'occasion est trop belle d'aller vérifier sur place la hauteur des fenêtres et par là même de connaître la dimension du pied utilisé à Jullié sous l'Ancien Régime. Si les fenêtres mesurent deux mètres, taille qui peut paraître excessive, le pied vaut 33,33 cm. Toute autre dimension des fenêtres remettrait en cause l'estimation des cuves de l'abbé Charrier. Rappelez-vous quand en 1699, il commande des merrains à St Jacques pour faire dix huit cuves. Leur volume de 60 hl a été calculé avec un pied de 33,33 cm. Si les fenêtres ne font pas deux mètres, il faudra revoir le volume des cuves. C'est un combat d'arrière garde me direz-vous ? Pas tant que cela car les ouvrages traitant de l'histoire de la vigne et du vin en France nous apprennent que les cuves de l'abbaye de Saint Denis au début du XVIIIè faisaient 30 hl et qu'il est inenvisageable

8 Voir le bulletin communal de 2019

que des cuves fussent plus grande à cette époque. Si les experts en charge de l'état des lieux ont bien fait leur travail et que les fenêtres font bien deux mètres, nous serons en mesure de prouver qu'à la toute fin du XVIIè siècle on a construit chez nous des cuves de dimensions surpassant celles qui officiaient dans les cuvages des abbayes les plus prestigieuses!

Fébrilement, avec l'aval du maire et aidé en cela par deux julliatons dont l'expertise n'est plus à prouver, qui en outre, comme moi, ce qui ne gâche rien, ont étudié le catéchisme dans ces murs, je me suis mis en devoir, mètre en main, de procéder à la mesure des fenêtres de la cure !
A peine le portail ouvert, nos regards se fixent sur les ouvertures donnant au soleil couchant. Oui, elles sont hautes ces fenêtres et le mètre posé contre le jambage de l'une d'elle donne foi aux mesures des experts de 1747. Oui, tout concorde, la dimension des fenêtres comme les marches d'escalier de pierre de taille qui mènent au vestibule.
La dimension du pied utilisé à Jullié est bien de 33,33 cm, les cuves de l'abbé ont bien les dimensions exceptionnelles que nous leur avons calculées et dorénavant, nous serons en mesure, luxe sans prix, de donner une équivalence à toutes les arpentages faits chez nous sous l'Ancien Régime !

Peu de choses ont changé dans la cure depuis cette date fatidique de mai 1747, si ce ne sont quelques ajustements de confort et les deux cheminées dont les linteaux fendus ont été remplacé par des habillages tout neufs.

Robert BRIDET